



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 juin 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le jeudi 26 juin 2008, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.

Au préalable, Monsieur le Maire présente au nom du Conseil Municipal ses plus sincères condoléances à M. Thibault BURNICHON pour le décès de sa maman.

Mme Béatrice APPARCEL été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES COMMUNALES

Admission en non-valeur

M. le Maire précise au Conseil Municipal que la délibération n°1 est annulée suite à la demande de la trésorerie.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. Le Maire rappelle que les conditions obtenues sont les mêmes que celles acquises précédemment par M. Morel adjoint aux finances dans l'ancien conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de crédits pour faciliter la gestion de la trésorerie, auprès de la Banque BNP Paribas, aux conditions suivantes :

- montant maximum de 500 000 € sur un an renouvelable
- taux d'intérêt : EURIBOR 1 mois + marge 0.12 % Commission d'engagement : néant

Commission d'utilisation ou de non utilisation : néant

Frais de dossier : néant

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture des crédits.

DIT que les mouvements de crédits seront inscrits au Budget primitif 2008.

Placement de fonds

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- de placer les fonds provenant des ventes réalisées au cours des années 2006 et 2007 pour un montant de 300 000,00 €, sur une durée de six mois à compter du 1^{er} Juillet 2008.
- de souscrire à ce titre, dix comptes à terme de 30 000 €,
- de mandater Mr le Maire et le receveur municipal pour effectuer cette opération.

Indemnité de logement des instituteurs

Le Conseil à l'unanimité,

FIXE, ainsi qu'il suit, le montant mensuel de l'indemnité communale représentative de logement qui pourra être accordée aux éventuels bénéficiaires :

- ▶ 173.17 € pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge
- ▶ 216.46 € pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge

Indemnités du Percepteur

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribué à Mr BEDEJUS Jean-Paul, receveur municipal.

Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 17 décembre 2007

Mme GAYMARD demande le mode de calcul du montant de la participation journalière de la commune, parce ce que celui-ci lui semble peu élevé. **Mme DEVEAUX** précise qu'une délibération est prise chaque fin d'année civile pour fixer le montant de la subvention de l'année suivante.

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 17 décembre 2007 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,50 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,25 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 336,25 € au centre social de Cours La Ville au titre de séjours organisés par le centre de loisirs pour les vacances de Pâques 2008.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la dépense totale d'un montant de 336,25 € sera imputée à l'article 65745 du Budget Communal 2008.

Dotations sur produit des amendes de police 2007

M. GASCON fait remarquer que sans être en désaccord avec ce projet, le Conseil Municipal enfants avait demandé la mise en place d'une barrière devant l'entrée de l'école Jacques Prévert.

M. Le Maire explique que les barrières seront installées sur la chicane. **M. LACROIX** précise que parents comme enfants seront obligés de prendre ce passage protégé.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police, l'attribution d'une subvention afin de mettre en place un îlot de protection aux abords de l'école maternelle Jacques Prévert, pour un montant estimatif total de 12 604.00 € HT, soit 14 074,38 € T.T.C.

DIT que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

URBANISME – Lotissement Vercennes – Exonération de pénalités de retard

M. GASCON étant en accord avec le fait de ne pas pénaliser les entreprises, souhaite tout de même obtenir de plus amples informations sur les problèmes de synchronisation, sur les demandes de délais ...

M. MILLET précise que, après délibérations, des avenants positifs et négatifs ont été signés, tout en conservant l'équilibre du marché. Les retards de chantier ont été causés principalement par le mauvais temps.

Le Conseil par vingt et une voix pour et quatre abstentions,

DECIDE de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises APPIA pour le lot 1, THIVENT pour les lots n° 2 et 4 et La SADE pour le lot n° 6 concernant les travaux relatifs au marché public passé dans le cadre de la réalisation du lotissement Vercennes.

DIVERS – Listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises année 2009

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

1 ^{er} bureau de vote	- Page 9 - Ligne 2 - Mr BOSLAND Paul - N° d'appel : 82 - P 15 - L 4 - Mr CASTELAIN Didier - N° : 144
2 ^{ème} bureau de vote	- P 20 - L 7 - Mr COORNAERT Didier - N° : 197 - P 10 - L 3 - Mme BOURNET / Ép. PASTOR Suzanne - N° : 93
3 ^{ème} bureau de vote	- P 34 - L 5 - Mr FONTERET René - N° : 341 - P 66 - L 5 - Mr ROBIN Thierry - N° : 663
4 ^{ème} bureau de vote	- P 30 - L 10 - Mr GEORGES Jean-David - N° : 302 - P 42 - L 1 - Mme MAGNIN / Ép. CHUZEVILLE Paulette - N° : 414
5 ^{ème} bureau de vote – La Ville	- P 4 - L 3 - Mr BOUJOT Pascal - N° : 33

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - Liste de Présentation

Le Conseil à l'unanimité,
APPROUVE ces deux listes telles qu'elles sont présentées.

TITULAIRES : Madame Cécile VERNAY-CHERPIN. Monsieur Jean-Claude CABOUX. Monsieur Jean-Paul CANET. Monsieur Henri LACROIX. Monsieur Michel LACHIZE. Monsieur Roger LACHIZE. Monsieur René VERMOREL. Monsieur Daniel DEVEAUX. Monsieur Maurice PALLUET. Monsieur Thibault BURNICHON. Monsieur Maurice GEAY. Madame Madeleine MATHY. Monsieur René MILLET. Madame Angélines VERMOREL. Monsieur Frédéric GASCON. Monsieur André LAPIERRE

SUPPLEANTS : Monsieur André MILLET. Monsieur Dominique MITTON. Monsieur Jean-Claude BILLET. Monsieur Louis AUROUX. Monsieur Louis RENARD. Monsieur Michel FAVRE. Monsieur Jean LAGOUTTE. Monsieur Jean CARRET. Monsieur Guy CANET. Monsieur Marcel MALET. Monsieur Eric BOGNEAUX. Madame Marie-Noëlle COILLARD. Monsieur Michel RAJOT. Monsieur Thierry ROBIN. Madame Isabelle GAYMARD. Madame Madeleine DEGACHE.

AIDE A DOMICILE – Désignation d'un délégué

Le Conseil, par vingt et une voix pour et quatre abstentions,
DESIGNE : Mme DEVEAUX Annie

Pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Service d'Aide à Domicile de Cours la Ville et des environs.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - Désignation des Délégués de la commune de COURS LA VILLE

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

DESIGNE par vingt et une voix pour et quatre abstentions :

- Mr VERCHERE Patrice, Député Maire pour le collège des élus,
- Mme JAILLER Anne, directrice générale des services pour le collège des agents.

Pour représenter la Commune de COURS LA VILLE au sein du C.N.A.S.

MINISTERE DE LA DEFENSE – Désignation d'un délégué

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

DESIGNE par vingt et une voix pour et quatre abstentions :

- Mr LACROIX Henri délégué à la défense.

ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. GASCON fait remarquer que les analyses de l'eau font état de nombreux dépassements notamment en fer. Il demande où en est la construction de l'usine de traitement.

M. CABOUX explique que l'usine de traitement des eaux de Commelle-Vernay est en essai réduit et si tout fonctionne normalement elle sera en service fin juillet 2007. Ainsi, les problèmes de qualité de l'eau devraient disparaître progressivement.

M. GASCON émet aussi le regret qu'un contrat d'affermage ait été reconduit, et qu'une régie directe n'ait pas été préférée. De plus M. GASCON déplore que cela ait été décidé juste avant les élections.

M. CABOUX rappelle que cette décision a été prise à une très large majorité des 88 délégués.

M. Le Maire précise que chaque Assemblée Délibérante possède une légitimité populaire et que plus des ¾ des nouveaux délégués ont souhaité maintenir cette décision.

M. CABOUX informe que la régie aurait imposé des investissements lourds tels que l'achat de locaux et de matériels ainsi que des charges de fonctionnement importantes liées à la nécessité de créer environ 22 postes.

M. GASCON se plaint de la couleur souvent opaque de l'eau du robinet.

M. CABOUX explique que ces désagréments sont aussi causés par différents travaux sur les canalisations (remplacement branchement plomb...). Ce problème de coloration devrait disparaître.

Mme MATRAY demande si les canalisations sont aux normes.

M. CABOUX rappelle que ces travaux de mises aux normes sont exécutés selon un planning établi.

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui sera mis à la disposition du public en mairie dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES COMMUNALES – Approbation d’une convention avec le S. I. D. E. S.

Le Conseil à l’unanimité :

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy (S.I.D.E.S.) et la commune de Cours la Ville, relative à l’intervention ponctuelle des agents du service techniques de la commune de Cours la Ville.

AUTORISE Mr le Maire à signer ce document

DIT que la recette provenant de la participation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy (S.I.D.E.S.) sera inscrite au budget de la commune.

PERSONNEL COMMUNAL – Création d’un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe

Le conseil à l’unanimité,

Vu l’avis sollicité auprès de la C .A. P.,

DECIDE de créer un poste d’adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 01 juillet 2008.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du prochain budget communal.

COMMUNICATIONS DES ELUS

M. Le MAIRE

→ Informe que la prochaine réunion de COURS LA VILLE SANTE au sujet de la maison médicale aura lieu le jeudi 10 juillet à 20h30.

→ Précise que suite à la plainte déposée par la Communauté de Communes et la Commune de COURS LA VILLE, pour la destruction de biens d’autrui (containers) par un moyen dangereux pour les personnes, 3 jeunes de Cours sont convoqués à l’audience du 01/07/2008 au T.G.I. de Villefranche S/Saône et 2 jeunes domiciliés dans la Loire sont convoqués à l’audience du T.G.I. de Roanne le 21/07/2008. La commune a demandé des dommages et intérêts correspondants à la remise en état des sites sur lesquels étaient installés les containers d’ordures ménagères par les agents de la collectivité, estimés à 648.40 €.

→ Informe que l’assurance de la commune a procédé au remboursement de trois sinistres :

- Inondation du château de la Fargette
- Effraction des vestiaires du stade de la Rivière
- Alarme incendie de l’école L. de Vinci, suite à un orage

→ Suite à la visite du Directeur Général de l’OPAC, Monsieur le Maire indique que cet organisme réalisera les démolitions suivantes :

- Résidence Mardore dont la réception générale est prévue en octobre 2008,
- Résidence de l’ ISLE 1 (16 logements) – démarrage des travaux : mars 2009 – fin des travaux août 2009
- Résidences Fougerard 1 et 2 – démarrage des travaux en 2009

M. BARGE fait remarquer que ce programme avait été annoncé en 2001.

M. VERCHERE précise qu’à l’époque l’OPAC n’avait pas le financement, mais qu’il faut tout de même rester prudent quant aux dates.

→ Informe que le service « Risques et développement durable » de la Direction départementale de l’équipement va procéder à une étude approfondie du SITE CHAIZE-PERRIN pour savoir si ces anciens bâtiments, actuellement dans la zone rouge du Plan de Prévention des Risques d’Inondations, ne peuvent pas passer en zone bleue suite à certains travaux.

→ Remercie l’ensemble des centres des secours et d’incendie pour leurs interventions rapides sur le site de l’incendie de l’immeuble rue de Thizy la nuit du 21 avril 2008.

Monsieur le Maire remercie également:

- le magasin Shopi pour lui avoir ouvert ses portes au milieu de la nuit dans le but de donner une collation aux différents corps de pompiers.
- L’Hôtel restaurant « Le Pavillon » pour avoir permis le relogement des sinistrés la nuit même (4 jours payés en partie par l’assurance).

Deux familles ont été relogées rapidement à Amplepuis par le propriétaire, une personne a eu plus de difficultés et vient d’être relogée sur Cours il y a seulement 15 jours. Mme DEVEAUX s’est chargée de trouver des meubles par Emmaüs.

Un arrêté de péril imminent a été pris pour fermer la route en raison du risque d’effondrement. Monsieur le Maire a demandé au Président du tribunal administratif la désignation d’un expert judiciaire afin qu’une décision soit prise rapidement. L’expert judiciaire nommé, a demandé la démolition de toute la partie ayant

brûlée après confortement de la route et des autres immeubles. Les travaux ayant débutés, Monsieur le Maire a bon espoir de pouvoir rouvrir la route au moins partiellement fin juillet.

Mme DEVEAUX

→ Informe que la commission administrative s'est réunie au mois de mai pour les emplois d'été. 11 jeunes ont été recrutés pour les différents services de la mairie. Compte tenu du fait que l'un des jeunes recrutés faisait partie des délinquants mentionnés ci-dessus, Mr le Maire a pris la décision de ne pas l'embaucher pour les vacances.

→ Annonce que la commission administrative se réunira de nouveau le 22 juillet prochain dans le but de recruter deux contrats aidés dès le mois de septembre.

→ Informe que la commune va faire poser en Août des jeux pour enfants au Parc Poizat. La Société EUROLUDIQUE a été choisie avec une maisonnette en bois et une structure comprenant 1 toboggan, 1 filet, 1 mur d'escalade, 1 barre fixe, pour un montant de 17 964.35 euros HT. Une subvention parlementaire a été demandée.

→ Informe que le CCAS s'est réuni le 05 juin pour l'aide aux familles, 500 euros ont été distribués pour des dettes : loyer, EDF, eau et meubles Emmaüs...

→ Annonce que le lien social est maintenu cette année au mois d'août auprès de personnes âgées. Il sera assuré par une jeune fille recrutée parmi les emplois d'été. Un registre est ouvert en mairie pour l'inscription des personnes isolées de plus de 65 ans qui le souhaitent (dans le cadre du plan canicule).

→ Informe que le programme des sorties du centre social est disponible en mairie.

→ Annonce que des entrées piscines seront distribuées aux enfants de la commune qui ne partent pas en vacances (se renseigner en mairie).

→ Présente la plaquette de l'ANPE nous informant de la situation de l'emploi sur la commune. A ce jour, 93 demandeurs d'emploi (baisse du chômage sur la commune).

→ Les communes du Beaujolais vert ont décidé de promouvoir le télétravail sur les communes (manière d'exercer sont travail à distance, renseignements en mairie ou sur le site : www.teletravail-beaujolaisvert.com).

M. MILLET

→ Informe que le chantier des locaux techniques a commencé le 02 juin. Comme l'avait prévu l'étude géotechniques, le sol est instable ce qui cause de fréquents éboulements. Compte tenu du coût supplémentaire causé par la qualité du sol, les quais et plates-formes seront réalisés ultérieurement. Théoriquement, les travaux devraient être achevés fin janvier 2009.

→ Annonce que 15 lots ont été vendus sur le lotissement Vercennes et 5 sont en instance. Monsieur le Maire précise que la commune va faire paraître une nouvelle publicité certainement dans la revue immobilière Logic immo.

M. BARGE demande pourquoi lors du dernier Conseil il avait été annoncé 16 lots vendus.

Monsieur le MAIRE précise que c'était parce que 1 lot était en attente.

M. BECOT demande si le nettoyage des trottoirs et la tonte sont prévus sur le lotissement.

M. MILLET précise que ces travaux sont programmés.

→ TRAVAUX : après avoir demandé 3 devis, les 4 marchés suivants ont été attribués à l'entreprise APPIA :

- réfection de la cour de l'école de La Ville ainsi la cour de la Mairie annexe (12 808.80 euros HT)
- réfection des trois jeux de boules (4 730.00 euros HT)
- réfection du boulodrome couvert (8 817.34 euros HT)
- travaux de mise en place d'un ralentisseur rue du Docteur l'Héritier (2 915.60 euros HT)

M. CANET

→ Informe que les cours de tennis situés vers la piscine vont certainement être transférés aux abords de la salle Paul Vallier. L'architecte de la ligue de tennis étudie le projet, en sachant que des matériels peuvent être récupérés tels que les candélabres...

Monsieur le MAIRE précise que la commune entend privilégier le regroupement des infrastructures communales. La commune souhaiterait éventuellement couvrir le terrain dans les années à venir, aussi, le projet se fera dans cet objectif.

→ Annonce que le Grand Prix Cycliste de Cours La Ville aura lieu le 27 juillet prochain.

→ Rappelle que le centenaire de la Jeune-garde Aiglones de Cours La Ville aura lieu ce week-end avec un gala samedi 28 à la Salle Paul Vallier.

M. LACROIX

→ Annonce qu'il a beaucoup de réclamations au sujet de la circulation en ville. Ces problèmes sont à l'étude.

M. CABOUX

AFFAIRES SCOLAIRES

→ Annonce que la remise des dictionnaires aux élèves de CM² a eu lieu le 27 juin dernier.

→ Informe que des jeux ont été installés aux écoles M. Pagnol et J. Prévert.

→ Informe qu'une partie des travaux d'entretiens dans les écoles auront lieu pendant les vacances.

→ Annonce que les classes de neige sont prévues à Autrans du 19 au 31 janvier 2009. La possibilité de regrouper les 2 écoles est étudiée.

→ Informe que M. SETY sera remplacé par M. Franck BROSSI (Vaux en Velin)

→ FLEURISSEMENT - Informe que de nouveaux aménagements ont été réalisés route de Charlieu, route de Thizy ainsi qu'à La Ville. Le jury passera le 16 ou 17 juillet prochain.

→ AGRICULTURE - Informe que dans le cadre du Développement Durable, un programme départemental de plantation de haies a été mis en place par la préfecture du Rhône. Renseignements sur www.rhone.pref.gouv.fr

→ RHONE LOIRE NORD - Informe de la mise en essai de la station de traitement des eaux de Commelle-Vernay et de sa mise en fonctionnement fin juillet.

→ FETES - Annonce que la fête de la musique a été un succès.

→ Informe que la fête patronale des 4, 5 et 6 juillet accueillera un groupe de musique gitane « Fuego de rumba » le vendredi soir, les Petits Ecoliers chantants de Bondy (organisé par l'amicale laïque) le samedi soir ainsi que de nombreuses autres animations : vide grenier, radio crochets jeunes...

→ Informe que le P.D.I.P.R. : Plan départemental de randonnées, aura permis l'aménagement de 2 250 kms sur le département depuis 2003.

Mme SADOT

→ Annonce l'ouverture prochaine d'un Kebab rue de l'égalité, d'un salon de thé, épicerie fine (anciennement « Paradis Gourmand ») et l'installation d'un architecte rue du général Leclerc.

QUESTIONS DIVERSES

→ **M. BECOT** demande à ce que les travaux (îlot de protection) devant l'Ecole Jacques Prévert soient réalisés le plus rapidement possible avant qu'un accident n'ait lieu. **M. LACROIX** précise que les devis ont été demandés

→ **M. BECOT** demande à ce que la police municipale se place à l'entrée de l'école lors de la sortie des enfants. Monsieur le Maire rappelle que cela est déjà le cas pour les différentes écoles. Une présence des gendarmes a été demandée. De plus, sous deux semaines des caméras seront en fonctionnement.

→ **M. GEAY** demande où en est la nomination du nouvel officier de brigade.

Monsieur le MAIRE informe qu'il est en attente d'un logement sur Thizy.

→ **M. BUFFARD** : demande pourquoi le panneau interdiction poids lourds du col du Pavillon en direction de Cours La Ville a été enlevé.

Monsieur le MAIRE précise qu'auparavant le carrefour « Léopardet » doit être modifié par le conseil général.

→ **Mme MATRAY** évoque les nuisances que représentent certains feux à La Ville. Elle précise que des produits toxiques sont brûlés.

Mme CHAVANY évoque également ce genre de nuisances. **Monsieur le MAIRE** précise que des courriers seront envoyés aux personnes concernées pour leur rappeler l'existence de la déchetterie, la réglementation en vigueur et les risques encourus pour toutes infractions.

→ **M. GASCON** fait remarquer que le SYDER, en plus des investissements, va s'occuper de l'entretien de l'éclairage public. Il se demande si cela maintient l'excédent de fonctionnement en report de charge et si il est possible de chiffrer ce changement.

Monsieur le Maire précise que l'impact fiscalisé a été évalué dans une délibération de 2007. C'était un choix délibéré compte tenu du fait que l'éclairage public profite à tous, cela permet de plus d'avoir des dépenses en moins sur le budget général.

M. GASCON demande s'il est possible de prévoir l'impact de ce transfert.

Mme VERNAY-CHERPIN donnera le montant lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que le souci d'une meilleure gestion en réduisant la consommation est une des priorités de la commune. Une étude pour diminuer la densité de lumière est en cours.

M. MILLET évoque les nouveaux systèmes de fonctionnement par cellule

→ **M. GASCON** demande si les cotisations de la bibliothèque vont augmenter.

Mme MANARY précise qu'aucune décision n'a encore été prise. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine commission.

M. Le Maire rappelle que la cotisation annuelle est de 10 euros et qu'une augmentation de 1 ou 2 euros ne serait pas excessif (1euro/mois), que cette proposition fera l'objet d'un débat avec l'association et que cette augmentation éventuelle pourrait profiter à l'association pour le paiement des manifestations qu'elle organise à la bibliothèque. Enfin, il précise que la gratuité pour les jeunes est maintenue.

→ **Mme DEPIERRE** demande ce qu'il est prévu pour interdire aux automobilistes de se garer devant la bibliothèque. **M. LACROIX** précise que des plots ont été commandés et seront installés prochainement.

→ **Mme MATRAY** demande à ce que soient installées de nouvelles toilettes pour chiens dans COURS LA VILLE. Sa requête sera étudiée.

→ **M. LACROIX** demande à ce qu'une réflexion soit engagée autour des toilettes publiques (problèmes d'odeur...); Monsieur le Maire fait remarquer que les toilettes publiques sont anciennes et difficiles à maintenir propres. L'idéal, en terme d'hygiène, serait des toilettes autonomes comme en ville, cependant le problème est qu'elles seraient payantes.

La séance est levée à 22h10

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE



A handwritten signature in blue ink, reading "Patrice Verchère", written over a horizontal line.